

« L'expression des groupes politiques est libre, dans les limites imposées par la loi et la jurisprudence. Les textes sont donc de l'entière responsabilité de leurs auteurs. »

FERNEY-VOLTAIRE VALEURS COMMUNES

Pour une gare de l'aéroport au service des Ferneyiens et du Pays de Gex

Ferney-Voltaire est en pleine transformation. L'arrivée prochaine du tramway va améliorer drastiquement notre mobilité quotidienne. Mais il serait irresponsable de ne penser les déplacements qu'à l'échelle locale. Pour anticiper les besoins de demain, il faut voir plus loin et plus large.

C'est dans cet esprit que nous portons, avec conviction, une ambition claire : faire de la gare de l'aéroport de Genève la porte d'entrée ferroviaire du Pays de Gex. Le projet CAP 2030, mené par l'aéroport, investit plus de 600 millions de francs pour rénover le terminal et transformer la gare CFF en un pôle multimodal connecté au Léman Express et au réseau international.

Dans un territoire qui a perdu tout lien ferroviaire, sans perspective réaliste de le rétablir, il est de notre responsabilité de rapprocher nos habitants de ce nœud stratégique. Ferney-Voltaire doit revendiquer un rôle de chef de file dans ce projet stratégique, en cohérence avec cette volonté de renforcer les coopérations transfrontalières, vitales pour l'avenir du Pays de Gex. Nous travaillons activement à une liaison par navette directe et autonome entre la ville et l'aéroport. Cette solution pourrait emprunter les voies du BHNS et la route douanière, tout en évitant des tarifs excessifs. Elle serait pensée hors réseau TPG, en complémentarité, sans le pénaliser.

Ce projet doit être anticipé dès maintenant, en lien avec le calendrier des travaux de l'aéroport, pour être opérationnel au bon moment. Nous voulons une mobilité pensée pour les Ferneyiens, intégrée aux enjeux transfrontaliers. Cette gare ne doit pas seulement desservir l'aéroport : elle peut et doit servir durablement notre territoire.

LA FORCE DE L'UNION

La compensation financière genevoise: un atout pour notre commune!

Une Convention entre la Suisse et la France a été signée en 1966 en vue d'éviter les doubles impositions. Cette convention établit que les rémunérations des frontaliers sont imposées dans l'Etat où l'emploi est exercé. C'est ainsi qu'a été créée la compensation financière genevoise (CFG) en guise de contrepartie de l'imposition à Genève des personnes travaillant dans le canton mais résidant dans l'Ain et dans la Haute-Savoie. Cette somme est censée compenser les charges publiques que les collectivités françaises supportent pour ces derniers.

En juin 2024, le canton de Genève a versé 372.3 millions de francs suisses au Trésor français soit l'équivalent de 385,6 millions d'euros. Le montant qui sera versé pour 2025 sera de 396 millions de francs (+24 millions CHF). Le département de la Haute-Savoie perçoit presque les ¾ de l'enveloppe et le département de l'Ain ¼ (soit 90 M euros). Les Assemblées départementales décident ensuite de la répartition tout en privilégiant d'abord le financement des investissements structurants (45%) puis l'affectation aux communes (55%) où vivent les travailleurs frontaliers. Selon cette clé de répartition, les communes recevant le plus de CFG sont: Saint-Genis Pouilly (5,3M EUR), Valserhône (5,2 M EUR) et Ferney-Voltaire (5 M EUR) avant Gex (4,9 M EUR). Il est intéressant de noter que ces montants sont proportionnels au nombre de permis frontaliers recensés. C'est normalement aux employeurs suisses de déclarer le réel lieu de résidence de leurs employés frontaliers. Or, dans une commune comme la nôtre, nombreuses sont les personnes qui s'installent - provisoirement ou non- sans vraiment déclarer une adresse définitive ou s'inscrire en mairie. A maintes reprises, j'ai suggéré aux élus de la majorité de lancer une campagne d'information invitant les frontaliers non recensés à le faire officiellement. Avec des chiffres plus précis, notre commune serait en mesure de demander un réajustement de la CFG en sa faveur. Contrôlons cette aubaine!

Dorian Lacombe

FERNEY EN GRAND

Où est la démocratie ?

Le 23 avril, le Canard enchaîné titrait « Ferney-Voltaire, un maire maladroit dans ses votes ». Le journal informait ainsi ses lecteurs de l'ouverture d'une enquête par la procureure de la République pour « faux dans un document administratif par un dépositaire de l'autorité publique ». Son objet ? La transmission d'une délibération à la préfecture par le maire faisant figurer un vote unanime en faveur du débat d'orientation budgétaire alors que ce dernier n'a jamais eu lieu. Nous ne commenterons pas les excuses du maire pour faire diversion allant jusqu'à accuser un logiciel d'être responsable à sa place...

Il s'agit en fait de l'aboutissement de la déliquescence de notre démocratie locale depuis 2020 et l'interdiction illégale de distribuer des tracts sur le marché. La dernière tracasserie imaginée par la majorité est de se diviser en plusieurs groupes pour réduire notre espace d'expression sur cette page. Ainsi nous perdons 310 signes à la faveur de Pierre-Marie Philipps qui continue pourtant à voter les budgets de la majorité. Pensez-vous que le nouvel « opposant » conteste la non-comptabilisation de nos votes à l'occasion du débat d'orientation budgétaire ? Il l'a présentée comme une procédure parfaitement légitime...

Le prochain mandat devra être exemplaire en matière d'information et de participation de la population. C'est la seule manière de construire une ville solidaire et mobilisée sur les enjeux de notre territoire. Cette vitalité citoyenne se construira avec les associations, les commerçants, les acteurs culturels, les services municipaux. Mais la condition est de rétablir sur notre commune les moyens de la civilité (les poubelles) et de la sécurité (la tolérance zéro face à la délinquance).

Jean-Loup Kastler, Nicolas Krausz, Raphaël Vinçon

UNE ÉNERGIE NOUVELLE POUR FERNEY

Nos commerçants en danger

Forte baisse de chiffre d'affaires, stationnement et circulation compliqués, offre insuffisamment diversifiée ou peu attractive dans certains secteurs, image carrément dégradée pour d'autres (centre d'Aumard), concurrence accrue d'internet mais aussi de la structuration de l'offre dans tout le pays de Gex : à Ferney, le commerce de proximité souffre.

Ajoutons un laxisme communal dans le suivi des renouvellements d'enseignes. Jadis, la commission urbanisme examinait les projets de devantures afin de garantir esthétique, cohérence et respect des règles, gages de qualité visuelle et donc d'attrait. Ce n'est plus le cas, malgré mes remarques.

Les travaux du réseau de chaleur, qui dureront encore de longs mois, n'arrangent rien pour des commerçants déjà fragilisés : beaucoup n'ont pas reconstitué leur trésorerie ni apuré les dettes contractées lors du Covid. Pour ne pas perdre nos boutiques et en accueillir d'autres, il faut offrir des perspectives à ceux qui font vivre la ville : les accompagner et les associer réellement aux projets communaux.

Nos commerçants doivent pouvoir compter sur une municipalité consciente qu'ils sont un atout, qui propose et met en œuvre des mesures concrètes. Le sort des enseignes ne se règle pas d'une tape dans le dos et d'une coupe de champagne lors de trop rares rencontres certes bienveillantes... il requiert un travail de fond.

Retrouvez la suite de cet article et quelques pistes (diagnostics partagés, « opération vitrine », foncière commerciale, pop-up stores, boutiques à l'essai, accompagnement renforcé...) pour relancer le dynamisme du commerce ferneyien sur energie-nouvelle-ferney.fr ou scannez ce QR code.

Pierre-Marie Philipps

